

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 14 mars 2025.

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 24
Pouvoirs : 5
Quorum : 15

Secrétaire de séance :
Anne-Marie VIET

Pour : 24
Contre : 1
Abstentions : 4

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Marjorie MINUTOLO - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Jean-Nicolas BECUE - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Jocelyne BONToux - Patrice ENSARGUEx - Pascale COSTIOU - Enzo BRUNETTO.

PROCURATIONS : Gilbert CARPENTIER à Brigitte CALDERONE - Marina HOCQUET à Anne-Marie VIET - Ludovic COQUILLAT à Philippe BELTRANDO - Virginie DELEAU à Virginie DEFRANCE - Marie-Thérèse FOURNIER à Jocelyne BONToux.

ABSENTS (Excusés) :

N° DELIB_13_2025

Objet : Vote du Budget Primitif 2025

Rapporteur : Max FREY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

VU les résultats de l'exercice 2024,

SUR la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

Art. 1 : DECIDE d'adopter le Budget Primitif 2025 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

- ❖ Au niveau de la section de fonctionnement,
- ❖ Au niveau de la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	6 628 494.00	6 628 494.00
Section d'investissement	11 272 087.22	11 272 087.22
TOTAL GENERAL	17 900 581.22	17 900 581.22

Pour : 24 - Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Enzo BRUNETTO.

Contre : 1 - Jean-Nicolas BECUE.

Abstentions : 4 - Marie-Thérèse FOURNIER - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 31 mars 2025.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA



Le Secrétaire de séance
Anne-Marie VIET



AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20250403-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-04-2025

Publication le : 03-04-2025



Le Maire,

Marc DEL GRAZIA